

DÉLIBÉRATION

Conseil d'administration

Séance du 28 avril 2026

Délibération
n° 59 -2026
Point 5.9.2

Point 5.9.2 de l'ordre du jour
Exonération

EXPOSE DES MOTIFS :

L'étudiante s'est inscrite en DU Etudes Françaises pour l'année universitaire 2025-2026 et s'est acquittée des 3490 euros de droits spécifiques. Pour des raisons de santé, elle a dû mettre temporairement fin à sa participation aux cours courant du second semestre. L'équipe pédagogique a proposé de mettre en place un contrat pédagogique pour permettre à l'étudiante de terminer le cursus au cours du premier semestre de l'année universitaire 2026-2027. Dans ce contexte, la commission d'exonération de l'IEF lui a accordé une exonération totale des droits spécifiques.

Le Conseil de la Faculté des Langues de l'Université de Strasbourg a approuvé la proposition de la commission d'exonération de l'IEF et lui a accordé une exonération totale de 1990 euros pour son inscription au premier semestre de l'année universitaire 2026-2027.

Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente

Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la proposition du Conseil de Faculté du 23 mars 2026 et valide la demande de l'exonération totale des droits spécifiques de 1990 euros pour le premier semestre de l'année universitaire 2026-2027 pour l'étudiante

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	34
Nombre de voix pour	26
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	7
Ne participe pas au vote	1

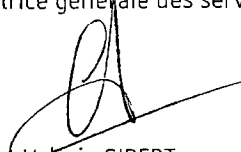
Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

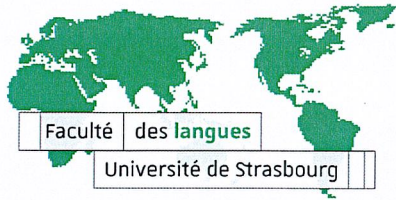
La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2026

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT



RELEVÉ DE DÉCISIONS

du conseil de la Faculté des langues

Séance du 23 mars 2026

1) Approbation du procès-verbal du Conseils de Faculté du 16 février 2026

Votes favorables : 24 ; vote défavorable : 0 ; abstentions : 0
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2) Commission ad hoc Statuts, règlements et chartes : charte sur l'organisation du travail entre enseignants et BIATPSS (le point 2.c a été précisé en séance)

Votes favorables : 24 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
La charte est approuvée à l'unanimité.

3) Nom de la faculté

Vote reporté au 13 avril 2026

4) Calendriers des formations en alternance

Votes favorables : 25 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 1
Les calendriers sont approuvés.

5) Convention Centre Jacques Berque, Maroc

Votes favorables : 22 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
La convention est approuvée.

6) a. Pôle FLE-IIEF – exonération

Votes favorables : 22 ; vote défavorable : 0 ; abstention : 0
L'exonération est approuvée à l'unanimité.

Le 25 mars 2026
Thomas Mohrke
Doyen

